



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : Mr David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1^{er} adjoint), Mr Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), Mr Pierre Henri Decombe (conseiller municipal), Mr André Derory (conseiller délégué), Mr Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale).

EXCUSE(S) : M Patrick Charles (conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Lucie Deschamps

Mme Monique Rondel (conseillère municipal) donne pouvoir à Mr Guillaume Chavaren

ABSENT(S) :

Secrétaire de séance : M Marcoux Serge

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1) POINT PLUI

Monsieur le Maire fait un point sur les nouveaux plans de zonage.

Le PLUI sera adopté mardi 13 décembre par le conseil communautaire

2) SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

M Guillaume CHAVAREN détaille les montants des subventions attribuées aux associations en fonction de leurs activités effectuées dans l'année sur la commune :

ASSOCIATION	PART FIXE	NOMBRE DE MANIFESTATIONS	TOTAL
comité des fêtes	100	6	400
amicales des pompiers	100	3	250
Esperance	100	6	400
chasse	100	3	250
bibliothèque	100	4	300
boules du cercle	100	2	200
foot	100		100
classes	100	1	150
classards	100	3	250
sous des écoles	100	2	200
FNACA	100		100
club de l'amitié	100	1	150
Saint Martin et Patrimoine	100		100
club des jeunes	100	4	300
boite à chansons	100	3	250
familles rurales	100		100
St Georges de france	100		100

patrimoine et culture	100	100
AMAVI	50	50

Au total la commune va verser aux associations 3750 € de subventions.

DECISION : Le conseil municipal approuve les montants

3) TARIFS LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de revoir les tarifs de location des salles communales :

Location salle des fêtes :

	HABITANT	NON HABITANT
Apéritif	220	300
Conférence	100	180
Assemblée Générale	100	180
Théâtre	250	330
Concours de belote	250	330
Loto	250	330
Tripes	250	330
Soirée privée	220	300
Assemblée générale avec repas	220	300
Bal	250	330
Thé dansant	250	330
Université pour tous	25	
Forfait gym	250 € soit 7 € la séance	
La boîte à Chansons	7 € la séance	
Forfait vaisselle	20 € pour 50 couverts	20 € pour 50 couverts
Forfait vaisselle association	20 € pour 50 couverts	20 € pour 50 couverts

Casse vaisselle ou perte	2 € pièce	
Caution	500 €	500 €

Location salle de réunion :

	REPAS	VIN HONNEUR
Salle Méchin	40	25
Salle des Aînés	50	25
Salle des Aînés avec la salle des boules (location en priorité de la salle des Aînés)	60	25

DECISION : Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2021

4) ENVELOPPE SOLIDARITE DEPARTEMENT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du montant l'enveloppe du département soit 7 500 euros.

Monsieur le maire présente au conseil municipal les devis :

Peinture volets cure et bibliothèque	1243,00	Marret Bouchet
Peinture portes de l'église	953,00	Marret bouchet
Interphone crèche	1902,80	Derory Laurent
Groupe électrogène	589,90	Derory Laurent
Siège ergonomique secrétariat	242,00	SPARK
Souris ergonomique secrétariat	115,00	Azergo
Pancarte signalisation des ponts	1428,40	Damon Didier
Salle des fêtes : rangements cuisine	1136,00	Damon Didier
Cages de foot	3050,00	INTERSPORT
Parkings signalisation sol	2235,00	JS Concept
Remplacement sono	691.67	L'Acropole du son
TOTAL	13586.77	

DECISION : Le conseil municipal Valide ces devis et sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2023

5) POINT URBANISME

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur la position des panneaux photovoltaïques avec l'ABF.

DECISION : *Le conseil municipal approuve la pose de panneaux photovoltaïque sur la toiture de l'école.*

6) VALIDATION CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027

La Convention territoriale globale est le nouveau contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et la CAF, pour maintenir et développer les services aux familles en déclinant le projet stratégique global du territoire en matière de cohésion et d'action sociale ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle doit permettre de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur les champs de compétences partagés avec Loire Forez agglomération, ses communes membres et la CAF de la Loire. Elle intervient sur les champs d'action suivants : - La petite enfance, enfance, jeunesse, la parentalité - Le logement, habitat, cadre de vie - La précarité, l'insertion sociale et professionnelle des publics fragiles - L'accès aux droits et l'inclusion numérique Et sur les thématiques transversales suivantes : - L'adaptation et le renforcement de l'offre de services notamment auprès des publics fragiles et handicapés. - L'accessibilité à l'information et aux services - La participation des habitants - L'innovation et l'expérimentation.

La Ctg remplace progressivement les Contrats enfance jeunesse, au fil de leur renouvellement, soit le 31/12/2022 pour Loire Forez agglomération et les communes/syndicats concernés.

Les bonus « territoires Ctg » prennent le relais de la prestation de service enfance jeunesse versée dans le cadre du Cej pour les collectivités qui en étaient signataires. L'échelle territoriale pertinente de signature des Ctg est celle qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter. Ainsi, à l'aune de l'intérêt des familles et des capacités d'action des acteurs locaux, Loire Forez agglomération, ses communes membres et les 2 syndicats seront signataires de la Ctg 2023/2027 avec la CAF de la Loire.

DECISION : *Le conseil municipal valide cette convention*

7) DEVIS DIVERS

Inclus dans point 4

8) PRET RELAIS

Monsieur le maire présente les propositions de taux de trois banques pour un prêt relais de 500 000 euros

- Caisse Epargne 2.99% Taux fixe pour 2 ans
- Crédit Agricole 1.99% Taux variable
- Crédit Mutuel 2.50% Taux fixe

DECISION : Le conseil municipal retient le crédit mutuel à 2.50%

9) QUESTIONS DIVERSES :

9.1 RENOUVELLEMENT VEHICULE

Monsieur le maire présente un devis pour l'achat d'un nouveau camion benne 3T5 pour 24305 €

DECISION : Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion

9.2 DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de pouvoir financer l'achat du nouveau véhicule avant le vote du budget 2023, il est nécessaire de prendre une décision modificative

	diminution crédit	augmentation crédit
Opération 308 compte 2182 Achat d'un véhicule		30000
615221 Fonctionnement bâtiment public	30000	

DECISION : Le conseil municipal approuve cette décision modificative

9.3 DEMANDE DE LOCATION SALLE DE LA MAIRIE

A la demande de Melle Décombe kinésologue pour une location d'une salle de la mairie, Monsieur le maire propose au conseil municipal une location mensuelle d'un montant de 150 euros mensuel

DECISION : Le conseil municipal approuve la location

9.4 CHANGEMENT DE CONTRAT

Monsieur le maire informe le conseil municipal du changement du contrat d'assurance pour la protection juridique de la SMACL à GROUPAMA pour un montant de 120 euros

9.5 DISTRIBUTION COLIS CCAS

Les colis seront distribués par des membres du conseil municipal

9.6 SUBVENTION SOU DES ECOLES

Le sou des écoles sollicite une subvention auprès du Conseil municipal pour l'aider à financer le voyage des élèves du CP au CM2 soit 42 enfants (dont 17 de St Georges) au Château de Guédelon en Bourgogne

Le coût total du voyage est de 15531 € avec un reste à charge de 9851 € pour le sou des Ecoles :

DECISION : *Le conseil municipal se laisse le temps de la réflexion et souhaite savoir le montant que la commune de Chalmazel-Jeansagnière va donner.*

9.7 POISSONS DANS BAC DU BACHAT

Monsieur le maire propose de mettre des poissons dans le bac du Bacha

DECISION : *Le conseil municipal approuve*

9.8 SUBVENTION FAMILLES RURALES

Suite à une réunion de familles rurales avec d'autres communes, Familles Rurales sollicite une subvention

DECISION : *Le conseil municipal est favorable (sous réserve de voir décisions avec les autres communes)*

9.9 ETUDE REVITALISATION CENTRE BOURG

Le cabinet TOPOSCOPE sera présent en mairie le 6 janvier à 10h pour la suite de l'étude de revitalisation du centre bourg

9.10 ANNULATION DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LOIRE FOREZ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'article 15 de la loi 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 le principe de reversement obligatoire du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI dont elles sont membres, introduit par l'article 109 de la loi de finances pour 2022 a été supprimé

DECISION : *Le conseil municipal décide de supprimer le partage de la Taxe d'aménagement à Loire Forez Agglomération*

9.10 VOEUX

La cérémonie des vœux aura lieu dimanche 15 janvier à 11h à la salle des fêtes

Le secrétaire de séance



Le Maire



The official stamp is circular and contains the text "MAIRIE DE SAINT GEORGES EN COUZAN" around the perimeter and the number "42990" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.